

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique

Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Conformément au CGCT, le rapport ci-dessous s'attachera à :

- présenter le contexte général d'intervention du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique
- présenter succinctement l'exécution des budgets sur l'exercice 2020
- présenter les orientations budgétaires pour l'exercice 2021
- présenter les engagements pluriannuels envisagés
- présenter les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- présenter l'état des amortissements du syndicat
- présenter les projections 2021-2024

I – Contexte général d'intervention du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique :

Le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique a pour objet d'exercer en lieu et place de ses membres les compétences définies à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir : la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques, ainsi que les activités connexes sur le territoire de ses membres.

Le Syndicat est également chargé du développement des usages et de la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

1) Une montée en puissance des politiques publiques d'aménagement numérique dans les années 2000 jusqu'à la naissance d'un RIP départemental :

Au niveau national

- 2013 : Plan France Très Haut débit qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

Pour atteindre cet objectif, ce plan mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, dont 3,3 milliards d'euros de l'État pour soutenir les projets des collectivités territoriales dans le cadre du déploiement de RIP (réseaux d'initiative publique).

Au niveau local

- entre 2003 et 2006 : Plan de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile. Financement de pylônes de téléphonie mobile pour permettre à 23 communes (près de 6 000 habitants) situées en zone blanche, de bénéficier des réseaux de téléphonie mobile.

- en 2004 : Signature par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne de la charte « Département Innovant » avec France Télécom qui a abouti sur le déploiement de l'ADSL pour 91% des foyers du département.
- entre 2006 et 2010 : Intervention au côté de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique » et équipement de près de 61 communes et 2300 foyers en technologie hertzienne (ou BLR - Boucles Locales Radio) pour pallier aux zones blanches ADSL pour un coût global de 1,25 millions d'euros, dont une participation du Département de 250 000 € (20%).
- entre 2008 et 2016 : Réalisation d'un réseau fibre optique départemental avec la mise en place d'une dorsale départementale en fibre optique et de deux boucles professionnelles locales sur les Communautés de communes des Deux-Rives et Terres des Confluences, pour un coût de 3,8 millions d'euros financés avec l'Europe et les collectivités locales (coût pour le Département : 660 000 €).
- 2011 : lancement du SDTAN 82 (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Tarn-et-Garonne) traduisant l'ambition plus forte du Département et des collectivités locales d'intervenir, en complémentarité avec les initiatives privées, pour doter tous les Tarn-et-Garonnais d'un service internet performant à brève échéance.

Pour y parvenir, une stratégie d'intervention a été définie dès 2012 avec pour principe d'avoir recours à un mix technologique associant le déploiement de la fibre optique, la montée en débit du réseau ADSL et l'inclusion numérique à travers les solutions satellitaires et les BLR.

Cette stratégie a été traduite au sein du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique créé en 2016 en un programme opérationnel validé à l'occasion du Conseil syndical du 20 juin 2016.

2) L'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit porté par Tarn-et-Garonne Numérique :

Composante Montée en Débit ADSL

Le programme de Montée en Débit ADSL s'est concrétisé par l'implantation entre 2016 et 2019 de 79 NRA-MED en solution transitoire, pour près de 16000 foyers dans le cadre d'un marché de travaux avec Orange (pour un montant de 12 M€ HT).

Par anticipation de l'objectif cible d'une couverture 100% FttH du territoire Tarn-et-Garonnais à terme, le schéma d'ingénierie a optimisé le tracé et les capacités des câbles de transport prévus dans le cadre de la montée en débit (FttN).

Les infrastructures déployées dans ce cadre, et notamment les câbles optiques, ont ainsi été dimensionnées de façon à prévoir leur réutilisation dans le cadre du FttH.

Cette intervention a permis d'apporter un service ADSL de qualité sur des territoires qui en étaient jusque-là dépourvus et de mettre les foyers, entreprises et sites publics concernés, en situation de confort dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique.

Composante FttH à travers une DSP

Le programme 100% Fibre sur le territoire du Tarn-et-Garonne s'est concrétisé par la signature le 30 janvier 2019 d'une délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit.

Conclue pour une durée de 30 ans, cette DSP vise à raccorder tous les logements identifiés, existants ou à venir, sur le territoire des 9 EPCI et des 3 communes dont la compétence est confiée au Syndicat.

La période d'établissement du réseau se réalise en 2 phases, avec un objectif de fin de construction de ce réseau en 2022.

Ce réseau comprendra à terme 27 NRO (Nœuds de Raccordements Optiques) et 252 SRO (Sous-Répartiteurs Optiques). Ces équipements déployés permettront de construire un peu plus de 100 000 prises (volume réévalué à plus de 110 000 prises après piquetage).

Ce réseau sera à même d'accueillir tous les opérateurs commerciaux FAI désirant proposer leurs services, via la souscription à un catalogue de services défini par l'opérateur d'infrastructures.

	Etat des lieux au 31 décembre 2020	Objectifs au 31 décembre 2021
Nbre de prises en cours de déploiement	23 091	20 000 à 25 000
Nbre de prises déployées	12 418	60 000 à 75 000
Nbre d'abonnés	1796	20-25%

3) Le développement des usages et services numériques

L'article 69 de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 introduit la possibilité pour les collectivités territoriales de mettre en place des stratégies de développement des usages et des services numériques. Il s'agit notamment de « favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique ».

Cette stratégie de développement des usages et services numériques (SDUSN) est le volet, pour les usages, du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), porté par Tarn-et-Garonne Numérique.

En 2019, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique s'est engagé dans cette démarche « Usages et Services Numériques » à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN).

Ce schéma s'inscrit dans le contexte d'aménagement numérique du territoire et de déploiement du réseau très haut débit à l'échelle du département, décrit plus haut.

Le principe de ce schéma est double :

- D'une part, dresser un état des lieux complet à l'échelle départementale et à celle de chaque intercommunalité, de la place du numérique dans les politiques locales et de ses dynamiques, grâce à la construction d'un diagnostic partagé permettant de définir 3 grands axes stratégiques :

Axe 1 : Vers une république numérique : l'administration et le service au public de demain

Axe 2 : Un territoire numérique et innovant, accueillant pour les usagers et les citoyens

Axe 3 : Un accompagnement numérique de l'ensemble des citoyens, des plus fragiles aux plus confirmés (en coordination avec la Stratégie d'Inclusion Numérique élaborée par le Conseil Départemental 82)

D'autre part, de permettre à chaque collectivité de définir sa stratégie numérique, reposant sur ses spécificités et sur les axes qu'elle souhaite développer, et ce à travers la préfiguration d'un plan d'actions actuellement en cours de rédaction.

A travers le SDUSN, ces stratégies locales permettront la conception d'une stratégie départementale adaptée et portée par le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique, qui assurera le pilotage, la coordination des actions et l'optimisation des moyens.

Le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique se positionne ainsi comme un réel centre de ressources au service de ses membres agissant comme un levier technique et financier, et permettant la mise en place de projets publics pérennes et économiquement intéressants grâce à l'effet de mutualisation, tant sur le plan des infrastructures que sur celui des usages et services dont elles permettent aujourd'hui le développement.

II - Exécution des budgets 2020 :

Il est rappelé que le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique dispose depuis sa création de deux budgets :

- un budget principal (nomenclature M14) destiné à assurer les charges inhérentes au fonctionnement interne du syndicat
- un budget annexe (nomenclature M4) qui est, quant à lui, destiné à régler les dépenses du projet d'aménagement numérique du territoire.

En 2020, 273 mandats et 41 titres ont été effectués sur le budget principal et 61 mandats et 24 titres sur le budget annexe.

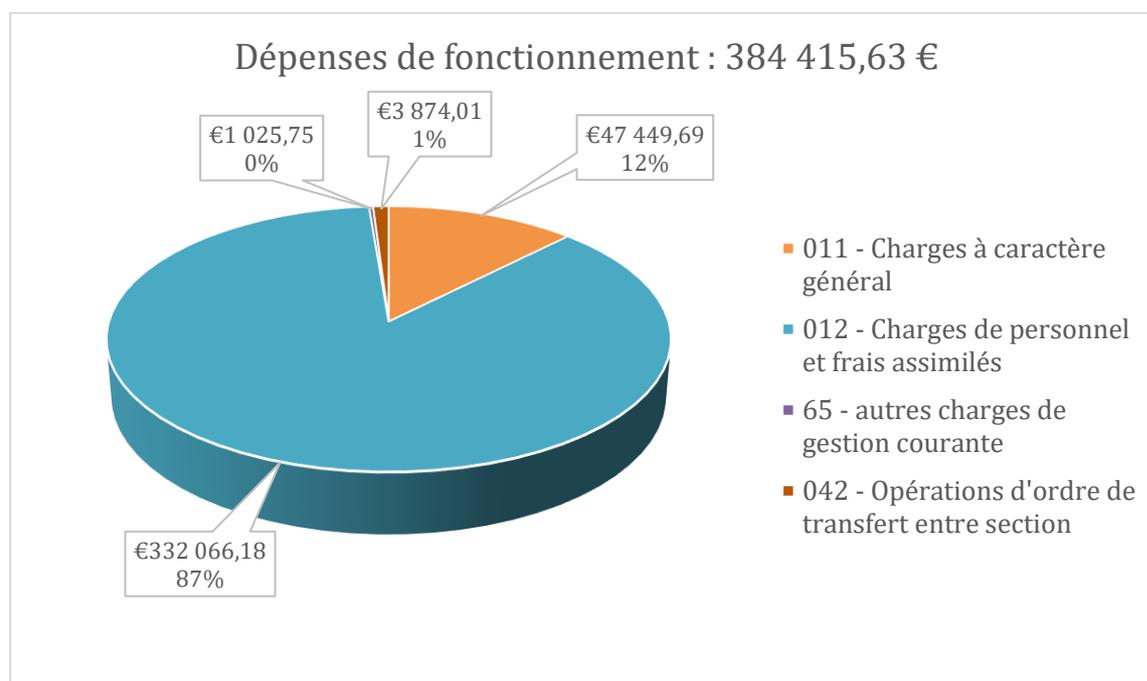
BUDGET PRINCIPAL M14 - EXERCICE 2020

Les résultats du compte administratif 2020 (*sous réserve du vote du CA 2020*) du budget principal se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL "SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMERIQUE" – COMPTE ADMINISTRATIF 2020				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	109 675,00	47 449,69	62 225,31	43,26
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	9 150,00	3 339,80	5 810,20	36,50
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 125,00	22 139,80	28 985,20	43,30
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	49 400,00	21 970,09	27 429,91	44,47
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364 755,00	332 066,18	32 688,82	91,04
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 370,00	7 773,38	- 403,38	105,47
64 - CHARGES DE PERSONNEL	355 385,00	324 292,80	31 092,20	91,25
65 - Autres charges de gestion courante	2 006,00	1 025,75	980,25	51,13
67 - Charges exceptionnelles	250,00	0	250,00	0,00
022 - Dépenses imprévues	20 000,00	0	20 000,00	0,00
Total dépenses réelles	496 686,00	380 541,62	116 144,38	76,62
68 - Dotations aux amortissements	3 875,00	3 874,01	0,99	99,97
Total dépenses d'ordre	3 875,00	3 874,01	0,99	99,97
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	500 561,00	384 415,63	116 145,37	76,80

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
013 – Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	70 000,00	70 000,00	0,00	100,00
74 - Dotations, subventions et participations	355 332,00	355 332,00	0,00	100,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 206,00	1 191,18	14,82	98,77
Total recettes réelles	426 538,00	426 523,18	14,82	99,99
002 - Excédent de fonctionnement reporté	74 023,00			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	500 561,00	426 523,18	74 037,82	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE		116 130,55	Excédent	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
20 - Immobilisations incorporelles	36 968,70	12 848,70	24 120,00	34,76
21 - Immobilisations corporelles	44 312,31	34 520,25	9 792,06	77,90
27 - Autres immobilisations financières	4 580,00	0,00	4 580,00	0,00
Total dépenses réelles	85 861,01	47 368,95	38 492,06	55,17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	85 861,01	47 368,95	38 492,06	55,17
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	39 276,38	39 277,04	-0,66	100,00
27 - Autres immobilisations financières	765,00	765,00	0	100,00
Total recettes réelles	40 041,38	40 042,04	-0,66	100,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 875,00	3 874,01	0,99	99,97
Total recettes d'ordre	3 875,00	3 874,01	0,99	99,97
001 – Excédent d'investissement reporté	41 944,63			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	85 861,01	43 916,05	41 944,96	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE		38 491,73	Excédent	

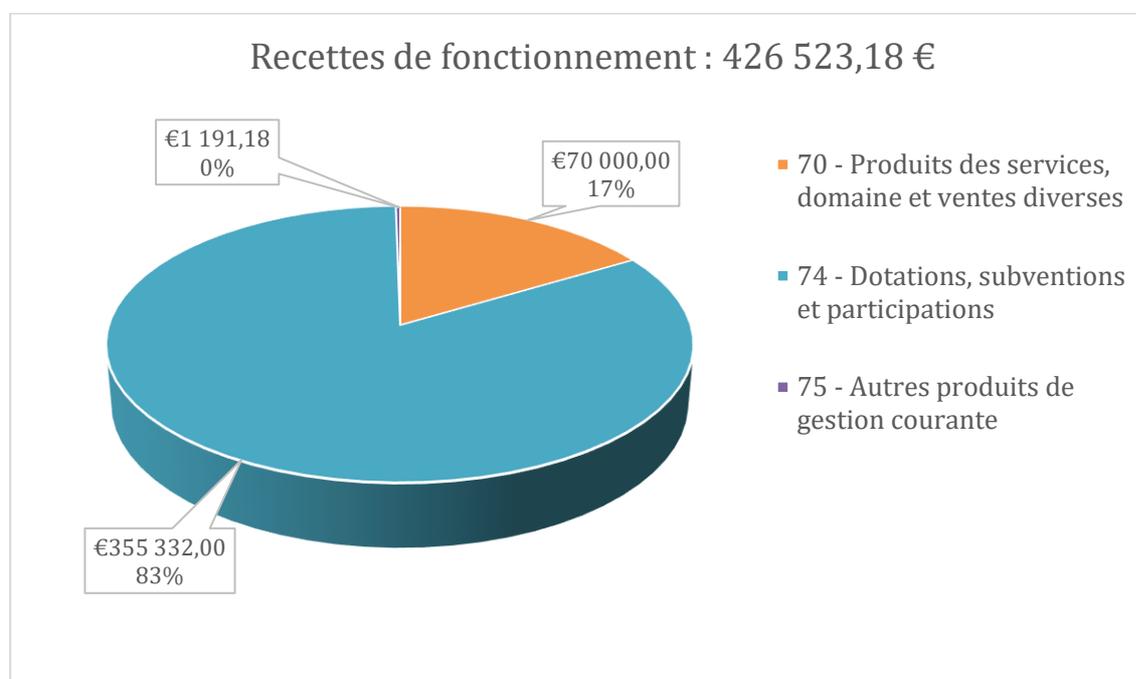
Budget Principal
Vue d'ensemble du CA 2020 par chapitre de fonctionnement



Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité, soit 87 % des dépenses de fonctionnement en 2020. Pour rappel, l'équipe a été renforcée le 1er novembre 2019 avec l'arrivée d'un 5^{ème} agent titulaire en charge du développement des usages et services numériques, sur le grade de rédacteur principal.

Les charges à caractère général sont relativement faibles (12 %). S'élevant à 47 449,69 €, elles permettent d'assurer le fonctionnement classique de la structure. Elles sont composées, entre autres, de frais de locations immobilières et mobilières, des frais de maintenance, de fournitures, d'assurances... et également de frais de communication liés au programme de déploiement de la fibre sur le territoire.

Le poids des amortissements dans le budget principal reste faible (soit 1 % des dépenses de fonctionnement) et correspond à l'amortissement du matériel informatique, téléphonique, d'un vidéoprojecteur, d'un nouveau copieur, de logiciels informatiques et autres immobilisations corporelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.



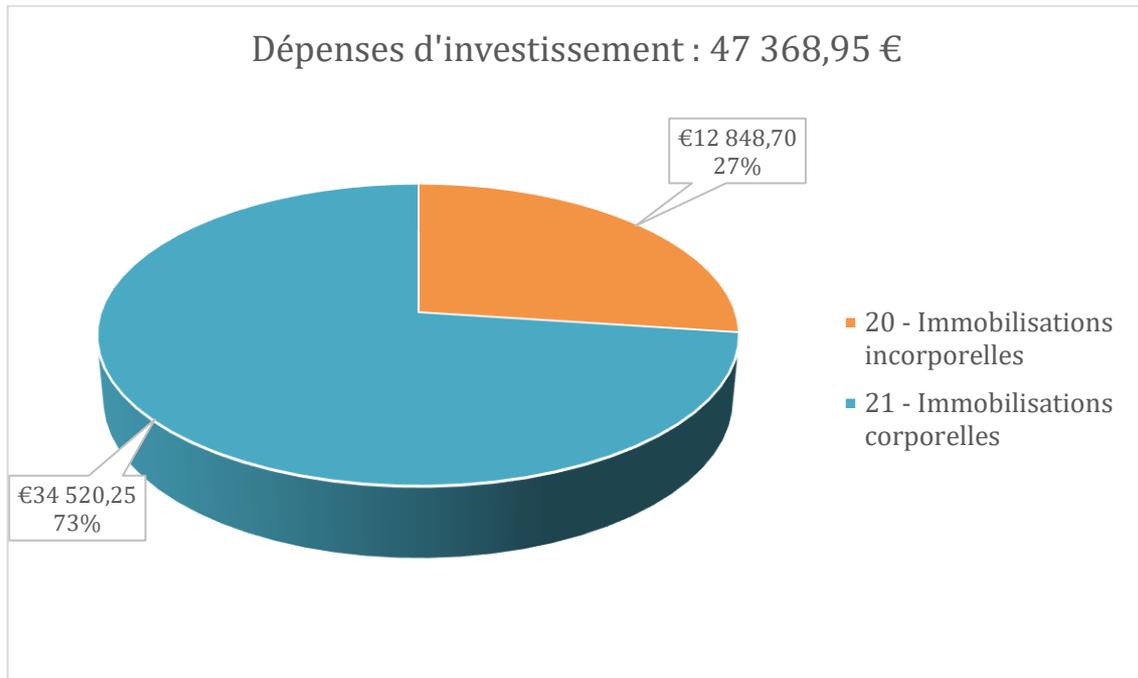
Les recettes de fonctionnement du budget principal reposent essentiellement sur la **participation des membres**, à hauteur de 83 % (236 889 € du Département, 118 443 € des intercommunalités et communes membres).

Les « **produits des services, domaine et vente** » correspondent au versement de 70 000 € du budget annexe vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel en charge du contrôle de la DSP. Le part de cette recette dans le budget est de 17 %, (+ 466,66 % par rapport à l'exercice 2019), en corollaire de la redevance de contrôle versée par le délégataire au syndicat en recettes d'exploitation du budget annexe.

Enfin, le reliquat de recettes provient de récupération de part agent (FNCSTP, chèques lire, chèques vacances...)

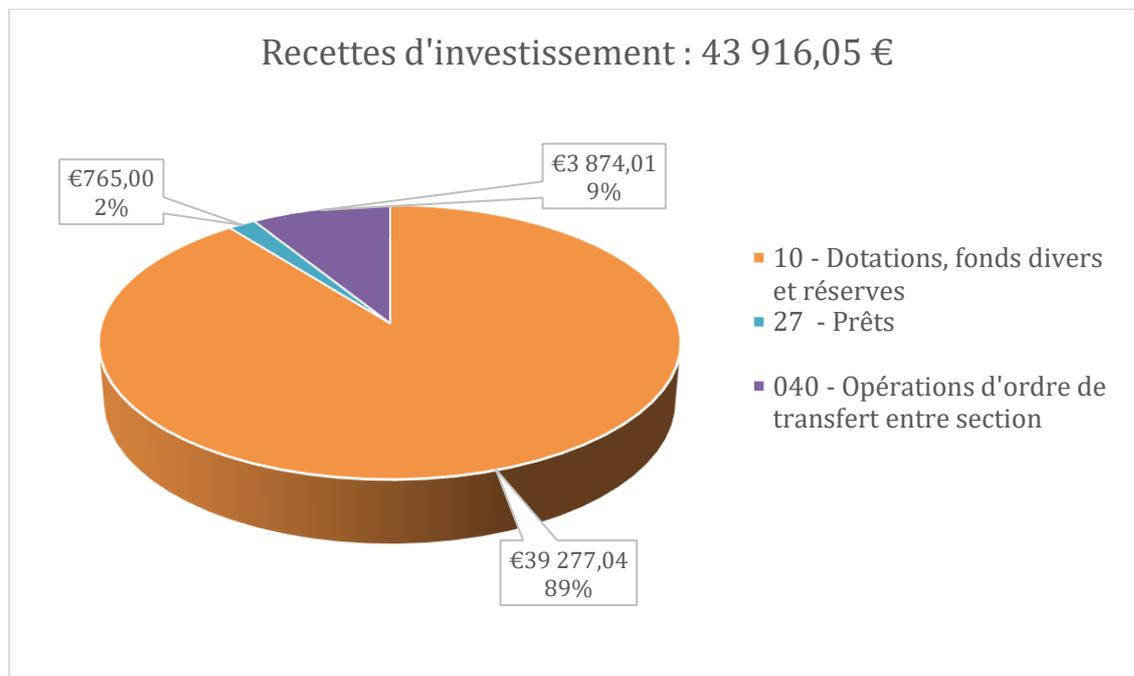
Budget Principal

Vue d'ensemble du CA 2020 par chapitre d'investissement



Les dépenses d'investissement réalisées en 2020, d'un montant total de 47 368,95 € correspondent :

- au titre des immobilisations incorporelles : à la conception du site Internet du syndicat, ainsi qu'à une solution Open Data
- au titre des immobilisations corporelles : à l'acquisition d'un véhicule de fonction, des boîtiers de vote électroniques et d'un ordinateur portable



Les recettes d'investissement ont été couvertes à hauteur de 89 % par les dotations, fonds divers et réserves, soit par 759,66 € de FCTVA et 38 517,38 € d'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au BP 2020.

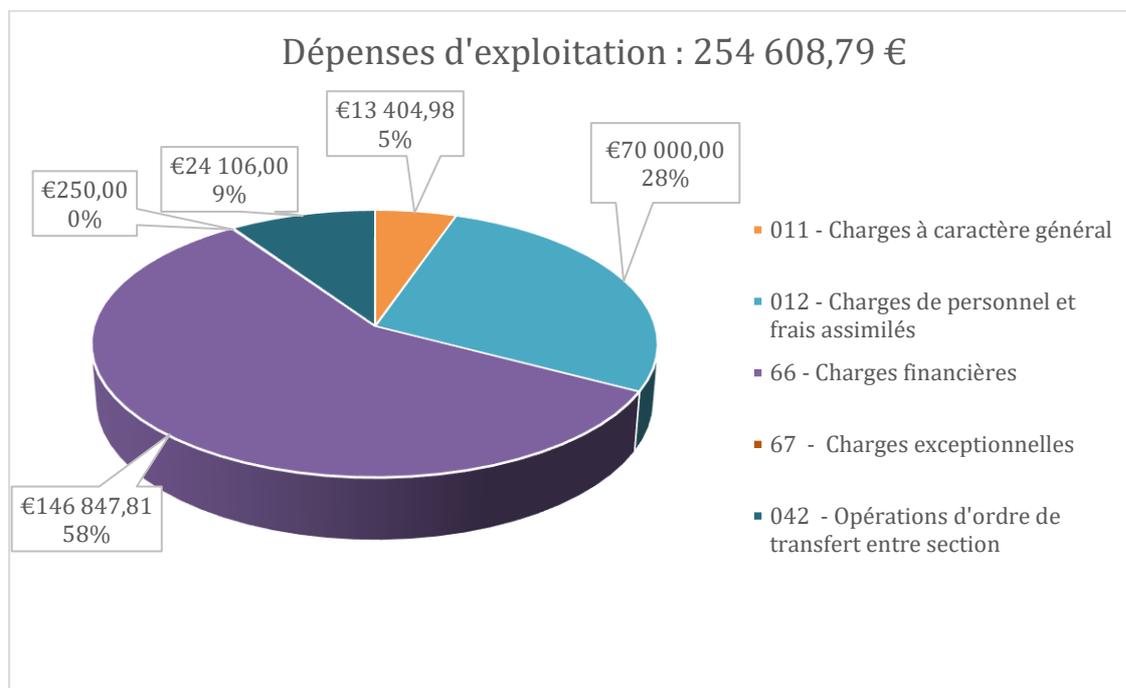
On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** à hauteur de 3 874,01 €, soit 9 % des recettes d'investissement (pendant du chap 042 en dépenses de fonctionnement).
En dernier lieu, le remboursement des prêts s'est élevé à 765 €.

BUDGET ANNEXE M4 - EXERCICE 2020

Les résultats du compte administratif 2020 (sous réserve du vote du CA 2020) du budget annexe « Aménagement Numérique » se présentent comme suit :

BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT NUMERIQUE" – COMPTE ADMINISTRATIF 2020				
DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
011 - Charges à caractère général	59 724,96	13 404,98	46 319,98	22,44
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 724,96	9 968,51	3 756,45	72,63
61 - SERVICES EXTERIEURS	27 000,00	3 436,47	23 563,53	12,73
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 000,00	0,00	19 000,00	0
012 – Charges de personnel et frais assimilé	70 000,00	70 000,00	0,00	100,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 000,00	70 000,00	0,00	100,00
65 - Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	20,00	0,00
66 - Charges financières	146 848,04	146 847,81	0,23	100,00
67 - Charges exceptionnelles	3 290,00	250,00	3 040,00	7,60
022 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
Total dépenses réelles	294 883,00	230 502,79	64 380,21	78,17
68 – Dotations aux amortissements	24 106,00	24 106,00	0,00	100,00
Total dépenses d'ordre	24 106,00	24 106,00	0,00	100
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	318 989,00	254 608,79	64 380,21	79,82
RECETTES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
75 - Autres produits de gestion courante	240 000,00	240 667,37	-667,37	100,28
Total recettes réelles	240 000,00	240 667,37	-667,37	100,28
77 – Quote-part des subventions d'investissement	14 989,00	14 989,00	0,00	100,00
Total recettes d'ordre	14 989,00	14 989,00	0,00	100,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	64 000,00			
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	318 989,00	255 656,37		
RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE		65 047,58	Excédent	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
16 - Emprunts et dettes assimilés	637 961,76	637 961,76	0,00	100,00
20 - Immobilisations incorporelles	12 450,00	900,00	11 550,00	7,23
21 – Immobilisations corporelles	347 500,00	0,00	347 000,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	2 215 432,20	1 931 529,98	283 902,22	87,19
27 – Autres immobilisations financières	7 008 761,89	345 360,00	6 663 401,89	4,93
Total dépenses réelles	10 222 105,85	2 915 751,74	7 306 354,11	28,52
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	14 989,00	14 989,00	0,00	100,00
Total dépenses d'ordre	14 989,00	14 989,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	10 237 094,85	2 930 740,74	7 306 354,11	28,63
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé	Solde	% réal.
10 – Dotations, fonds et réserves	29 171,20	29 171,20	0,00	100,00
13 - Subventions d'investissement reçues	6 293 632,39	2 150 056,56	4 143 575,83	34,16
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes réelles	6 322 803,59	2 179 227,76	4 143 575,83	34,46
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	24 106,00	24 106,00	0,00	100,00
Total recettes d'ordre	24 106,00	24 106,00	0,00	100,00
001 – Excédent d'investissement reporté	3 890 185,26			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	10 237 094,85	2 203 333,76		
SOLDE D'INVESTISSEMENT		3 162 778,28	Excédent	

Budget Annexe
Vue d'ensemble du CA 2020 par chapitre d'exploitation

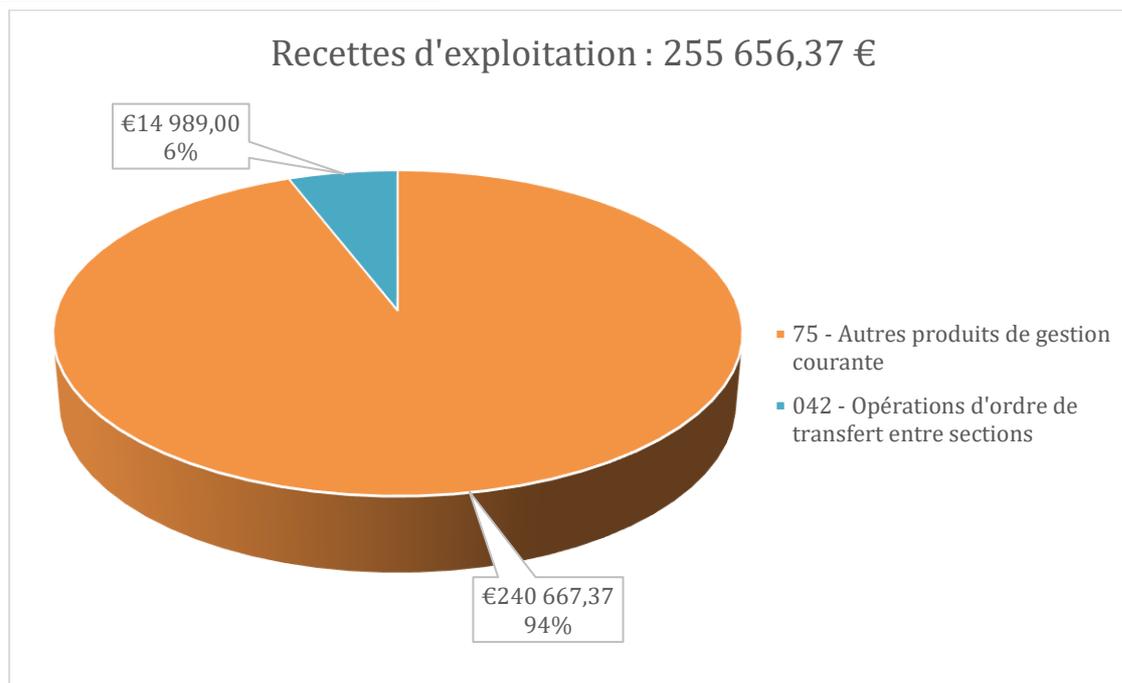


Les dépenses d'exploitation du budget annexe 2020 se caractérisent, comme l'année précédente, par un poids important des charges financières (58 %) relatives aux **remboursements des intérêts d'emprunts**.

Les amortissements des biens, constitués de travaux réalisés en propre par le syndicat ou par les intercommunalités et mis à disposition du syndicat, s'élèvent pour l'année 2020 à 24 106 €. Pour rappel, l'essentiel des amortissements précédents sont désormais assurés par le délégataire, suite à la remise en affermage des biens concernés dans le cadre de la DSP 100 % Fibre.

Les charges à caractère général continuent à baisser (5 %) et correspondent à des reliquats de dépenses liées à la montée en débit.

Enfin **les charges de personnel** correspondent au reversement de 70 000 € du budget annexe vers le budget principal (contre 15 000 € les années précédentes) afin de compenser pour partie les charges liées au temps de travail passé sur le budget annexe par les agents du syndicat. Cette augmentation est liée au temps croissant passé sur le contrôle de la DSP, et calculé pour chaque agent concerné.



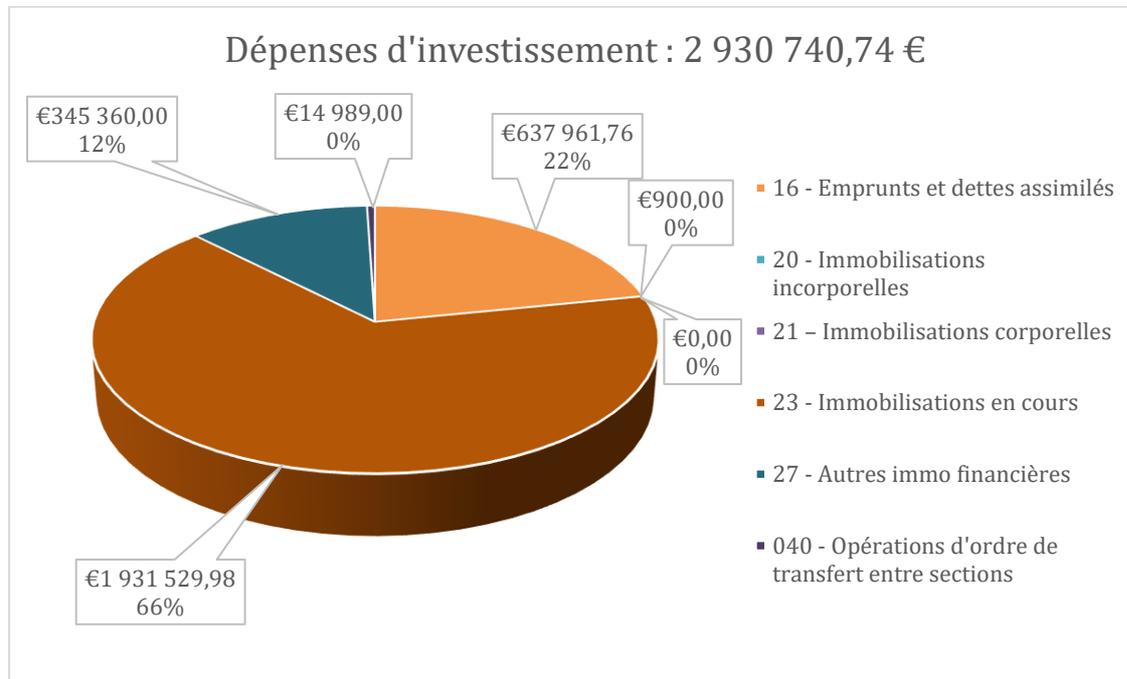
Les recettes d'exploitation du budget annexe sont composées à 94 % de produits de gestion courante, à savoir :

- 200 000 € de redevance de contrôle versée par le délégataire pour la 1^{er} année de la DSP
- 667,37 € correspondant à un trop-perçu de la société Voies Navigables de France

Contrairement aux années précédentes, on peut noter que suite à la remise en affermage des biens au délégataire (NRA, BLO), le syndicat ne perçoit plus les redevances qui y sont associées (redevances versées par la société Orange dans le cadre des ouvertures de NRA, redevances d'ARIANE NETWORK et de SFR dans le cadre de la mise à disposition de réseaux par les membres de Tarn-et-Garonne Numérique).

Les recettes d'ordre, d'un montant de 14 989 € (inchangé par rapport à l'exercice 2019), correspondent aux **amortissements des subventions** transférés par la CCLTG pour son réseau BLR.

Budget Annexe Vue d'ensemble du CA 2020 par chapitre d'investissement

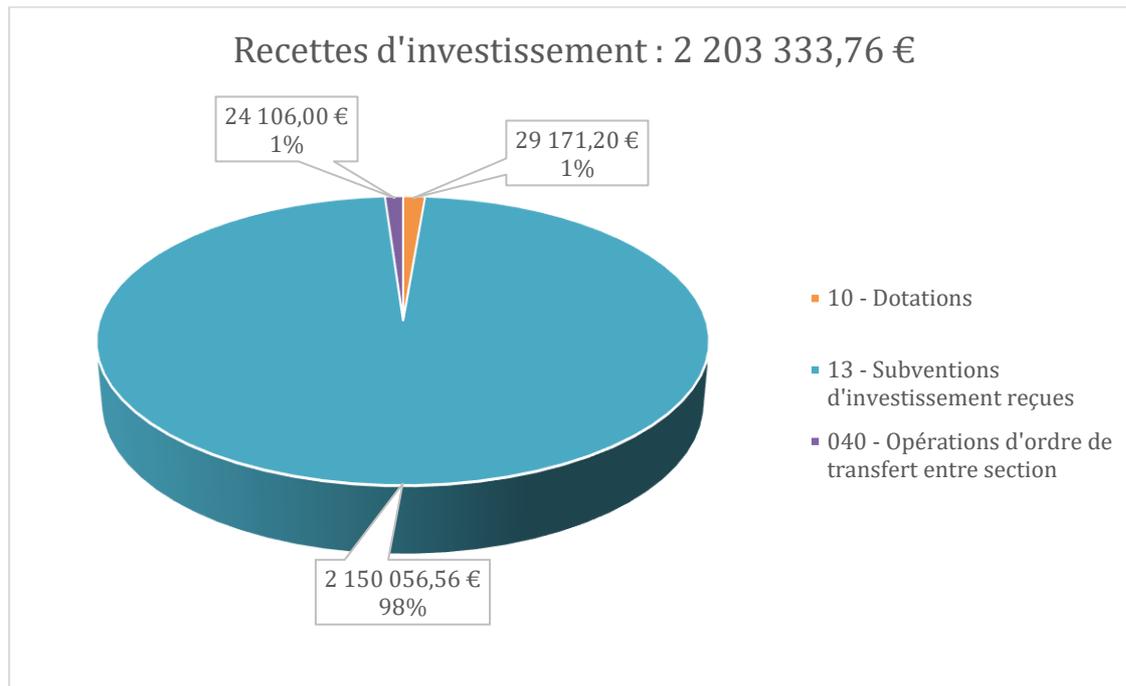


12 % des dépenses effectuées en 2020 s'imputent sur le poste « autres immobilisations financières », correspondant au paiement des participations publiques de 1^{er} établissement et de raccordement qui seront versées au délégataire dans le cadre de la DSP durant les 4 premières années de construction du réseau.

66 % des dépenses effectuées en 2020 s'imputent sur les postes de **charges « immobilisations incorporelles, corporelles et en cours » (chap 20, 21 et 23)**. Ces charges sont relatives aux derniers travaux de montée en débit ADSL, aux travaux réalisés sur les actifs boucles locales optiques, aux marchés d'études en cours (AMO...) et aux frais de publication liés aux avenants à la DSP.

Le remboursement du capital des trois emprunts contractés pour financer le projet « montée en débit ADSL » représente 22 % des dépenses d'investissement 2020.

Les dernières dépenses correspondent à des dépenses d'ordre, à savoir **l'amortissement des subventions au chap 040** (pendant du chap 042 en recettes d'exploitation).



Les **subventions d'investissement** versées par les membres du syndicat (département, EPCI, communes) et ses co-financeurs (Etat et Région), et inscrites au chap 13 venant financer les projets de « MeD ADSL » et du « 100 % Fibre », représentent 98 % des recettes d'investissement.

On retrouve ensuite **l'affectation au c/1068** (29 171,20 €) issus de l'affectation du résultat de l'exercice précédent, et enfin **l'amortissement des biens** (pendant du chap 042 en dépenses d'exploitation).

III – Orientations budgétaires pour l'exercice 2021 :

A l'occasion de ce nouvel exercice, marqué par un contexte sanitaire exigeant à l'égard des collectivités membres du syndicat, deux orientations principales vont concourir à l'établissement du budget :

- L'agilité, qui doit permettre au syndicat de faire face à des enjeux et problématiques nouveaux, notamment en matière d'usages, sans compromettre le bon déroulement des projets en cours,
- La stabilité, qui vise à donner la meilleure visibilité dans le temps pour les membres du syndicat, en maintenant le même niveau de participations pour chacun qu'en 2020.

BUDGET PRINCIPAL M14 - EXERCICE 2021**Section de fonctionnement**

Evolution des BP – dépenses de fonctionnement (budget principal)						
Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
011	Charges à caractère général	82 146,00	86 130,00	109 675,00	104 571,00	-4,65%
012	Charges de personnel et frais assimilés	291 000,00	326 730,00	364 755,00	365 085,00	0,1%
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 506,00	2 006,00	2 006,00	0%
67	Charges exceptionnelles	250,00	250,00	250,00	250,00	0%
022	Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	20 000,00	32 000,00	60%
	Total des dépenses réelles	394 896,00	434 616,00	496 686,00	503 912,00	1,45%
023	Virement à la section d'investissement				35 213,55	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 907,00	5 216,00	3 875,00	13 543,00	249,5 %
	Total des dépenses d'ordre	12 907,00	5 216,00	3 875,00	48 756,55	1158,23 %
	TOTAL	407 803,00	439 832,00	500 561,00	552 668,55	10,41%

Il est proposé, pour l'exercice 2021, une augmentation des dépenses de fonctionnement de 10,41 % au total.

Une diminution de 4,65 % est prévue pour les charges à caractère général, obtenue grâce à une baisse des coûts de maintenance et à un effort permanent de calculer au plus juste les crédits nécessaires.

Les frais de personnel sont relativement stables par rapport à 2020, tout en tenant compte de l'évolution salariale des agents liée aux changements d'échelons.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections, relatives aux amortissements 2021, ont sensiblement évolué comparé à l'année 2020, notamment du fait de l'acquisition d'un véhicule de fonction, et autres biens devant faire l'objet d'un amortissement.

Il sera proposé pour ce budget d'augmenter les dépenses imprévues (+ 60%). Ce choix s'explique par le besoin de disposer à court terme d'une manne financière afin de pouvoir porter des dépenses de fonctionnement qui découleraient du SDUSN, et qui à ce jour ne sont pas encore définies.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation d'un montant de 35 213,55 € est inscrit au chap 023 en dépenses de fonctionnement et permettra via le chap 021 de financer des dépenses d'investissement.

		Evolution des BP – recettes de fonctionnement (budget principal)					
Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM	
70	Produits des services, domaine et vente	15 000,00	70 000,00	70 000,00	80 000,00	14,28%	
74	Dotations, subventions et participations	321 125,51	320 332,00	355 332,00	355 332,00	0%	
	Département	214 083,67	213 555,00	236 889,00	236 889,00	0%	
	EPCI	107 041,84	106 777,00	118 443,00	118 443,00	0%	
75	Autres produits de gestion courante		947,00	1 206,00	1 206,00	0%	
	Total des recettes réelles	336 125,51	336 279,00	426 538,00	436 538,00	2,34%	
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 677,49	103 553,00	74 023,00	116 130,55	56,88%	
	TOTAL	407 803,00	439 832,00	500 561,00	552 668,55	10,41%	

Les recettes de fonctionnement proposées se composent :

- d'un versement de 80 000 euros du budget annexe vers le budget principal pour compenser les coûts de personnel affectés au programme « 100% Fibre » (+ 10 000 € par rapport à l'année précédente). Cette augmentation participe à justifier le versement d'une redevance de contrôle par le délégataire au budget annexe du syndicat. Cette redevance de contrôle a pour but de couvrir les charges qui seront supportées par le syndicat afin d'assurer le suivi et le contrôle du service délégué, eux-mêmes assurés par les agents du syndicat.
- des contributions des membres, pour équilibrer le budget principal, identiques à celles de 2020, et proposées à hauteur de 236 889 € pour le Département et de 118 443 € pour les autres membres.
- Un résultat de fonctionnement reporté, proposé à hauteur de 116 130,55 € (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Compte-tenu de l'absence du besoin de financement en section d'investissement, il sera proposé de reporter la totalité du résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget primitif 2021. L'article 1068 ne sera donc pas abondé en recettes d'investissement, contrairement aux années précédentes.

Section d'investissement

		Evolution des BP – dépenses d'investissement (budget principal)					
Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM	
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	35 000,00	36 968,70	45 212,28	22,30%	
21	Immobilisations corporelles	9 500,00	13 925,39	44 312,31	40 000,00	-9,73 %	
27	Autres immobilisations financières	4 500,00	4 580,00	4 580,00	4 580,00	0,00%	
	Total des dépenses réelles	47 000,00	53 505,39	85 861,01	89 792,28	4,58%	
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	
	TOTAL	47 000,00	53 505,39	85 861,01	89 792,28	4,58%	

Il est envisagé pour l'exercice 2021, une hausse globale des dépenses d'investissement de 4,58 %.

Il est proposé d'inscrire 45 212,28 € au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » pour :

- l'acquisition de la solution SEVALPRO permettant le suivi collaboratif et le pilotage du SDUSN et des projets qui en découleront.
- d'éventuelles demandes mutualisées de collectivités émanant du SDUSN et pouvant bénéficier de subventions dans le cadre du plan France Relance.

Le poste « Immobilisations corporelles » correspond à l'acquisition d'un véhicule de service en lieu et place du véhicule actuel dont la location se terminera au 31 décembre 2021.

Ce poste est dédié également à l'achat d'autres matériels (panneaux de prévention gestes barrières...)

Le poste « Autres immobilisations financières » correspond à une budgétisation de prêts potentiels au personnel, conformément à l'article V.6.4 du règlement intérieur du personnel (Prêt de 765 € sans justificatif d'achat et de 1 525 € pour l'achat d'un véhicule).

Evolution des BP – recettes d'investissement (budget principal)						
Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
10	Dotations, fonds et réserves	9 086,66	5 156,02	39 276,38	2 544,00	-93,52%
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	765,00	0,00	-100,00%
	Total des recettes réelles	9 086,66	5 156,02	40 041,38	2544,00	-93,65%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 907,00	5 216,00	3 875,00	13 543,00	249,50%
021	Virement de la section de fonctionnement				35 213,55	
	Total des recettes d'ordre	12 907,00	5 216,00	3 875,00	48 756,55	1158,23%
001	Excédent d'investissement reporté	25 006,34	43 133,37	41 944,63	38 491,73	-8,23%
	TOTAL	47 000,00	53 505,39	85 861,01	89 792,28	4,58%

Pour l'exercice 2021, il est proposé les recettes d'investissement suivantes :

- 2 544,00 € de FCTVA ;
- des opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements) à hauteur de 13 543,00 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 35 213,55 €
- un excédent d'investissement reporté de 38 491,73 €

Au final, les deux sections additionnées, le BP 2021 du budget principal du syndicat, s'équilibre à 642 460,83 €, soit 9,55 % de plus que l'année précédente (*sous réserve du vote du BP*).

BUDGET ANNEXE M4 - EXERCICE 2021**Section d'exploitation**

Evolution des BP – dépenses d'exploitation (budget annexe)						
Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
011	Charges à caractère général	135 424,00	137 100,00	59 724,96	17 200,00	-71,20%
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00	15 000,00	70 000,00	80 000,00	14,29 %
65	Autres charges de gestion	20,74	20,00	20,00	20,00	0,00%
66	Charges financières (Intérêts + ICNE)	184 720,00	153 399,00	146 848,04	137 938,04	-6,07%
67	Charges exceptionnelles	290,00	3 290,00	3 290,00	5 290,00	60,79%
022	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00	15 000,00	6 000,00	60%
	Total des dépenses réelles	350 454,74	323 809,00	294 883,00	246 448,04	-16,43%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 509,26	23 962,00	24 106,00	24 106,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement				125 514,54	
	Total des dépenses d'ordre	83 509,26	23 962,00	24 106,00	149 620,54	520,68%
	TOTAL	433 964,00	347 771,00	318 989,00	396 068,58	24,16%

Les évolutions de crédits constatées au budget annexe s'expliquent par la signature de la DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne.

- Le poste « charges à caractère général » est en baisse de 71,20 %, suivant le rythme constaté en 2020. Les dépenses de fournitures d'électricité, de redevances ou de droits de passage étant désormais prises en charge par le délégataire Octogone Fibre, seuls perdurent des coûts de maintenance notamment liés aux opérateurs Alsatis, Ariane Network ou encore Xilan, dont les derniers émetteurs seront éteints dès l'arrivée de la fibre optique sur les territoires concernés.
- Le poste « charges de personnel » (versement au budget principal) passe de 70 000 € à 80 000 € en raison de la hausse de temps passé par les agents sur la DSP.
- Les charges financières, relatives aux intérêts pour les 3 emprunts contractés dans le cadre du projet de montée en débit ADSL, s'élèvent à 137 938,04 €.
- Le poste « charges exceptionnelles » supportent les frais relatifs à la politique d'acquisition et d'installation d'équipements de réception internet par satellite et par réseaux hertziens (aide aux particuliers).
- Le chapitre 042 est relatif aux amortissements de biens. Il est identique à l'exercice 2020, cet amortissement ne concernant plus que de la Boucle Locale Radio et la publication d'un avis public à la concurrence pour un marché déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.
- Enfin, il est proposé cette année un virement à la section d'investissement de 125 514,54 € afin de pouvoir équilibrer en investissement la hausse de dépenses d'amortissement des subventions liées au projet MeD/100% Fibre.

Evolution des BP – recettes d'exploitation (budget annexe)

Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
74	Subvention d'exploitation	221 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	63 549,62	288 000,00	240 000,00	241 000,00	0,42%
77	Produits exceptionnels					
	Total des recettes réelles	285 396,62	288 000,00	240 000,00	241 000,00	0,42%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 669,80	14 989,00	14 989,00	90 021,00	500,58%
	Total des recettes d'ordre	73 669,80	14 989,00	14 989,00	90 021,00	500,58%
002	Résultat d'exploitation reporté	74 897,58	44 782,00	64 000,00	65 047,58	1,64%
	TOTAL	433 964,00	347 771,00	318 989,00	396 068,58	24,16%

Les recettes d'exploitation se caractérisent par :

- Une redevance de contrôle versée par le délégataire et fixée à 241 000 € pour l'exercice
- Des recettes liées à des opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions d'investissement). L'augmentation non négligeable des amortissements de ces subventions s'explique par l'obligation imposée au syndicat d'amortir les subventions perçues au titre du programme MeD/100% Fibre à compter de l'exercice 2021.
- Un résultat d'exploitation reporté de 65 047,58 € de résultat cumulé de la section d'exploitation en 2020 (*sous réserve du vote sur l'affectation du résultat*).

Section d'investissement

Evolution des BP – dépenses d'investissement (budget annexe)

Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
20	Immobilisations incorporelles	267 685,15	20 000,00	12 450,00	7 800,00	-37,35%
21	Immobilisations corporelles	16 000,00	214 778,69	347 500,00	90 000,00	-74,10%
23	Immobilisations en cours	8 747 485,89	3 610 104,47	2 215 432,20	555 992,26	-74,90%
16	Emprunt et dettes assimilées	590 150,00	605 609,00	637 961,76	637 962,00	0,00%
27	Autres immob financières	0,00	3 026 000,00	7 008 761,89	13 053 383,77	86,24%
020	Dépenses imprévues	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	Total des dépenses réelles	9 673 321,04	7 476 492,16	10 222 105,85	14 345 138,03	40,33%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 669,80	14 989,00	14 989,00	90 021,00	500,58%
	Total des dépenses d'ordre	367 921,80	14 989,00	14 989,00	90 021,00	500,58%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	TOTAL	10 041 242,84	7 491 481,16	10 237 094,85	14 435 159,03	41,01 %

Il est proposé un équilibre de la section d'investissement à 14 435 159,03 € dont :

- 3 613 432,26 € de restes à réaliser
- 10 821 726,77 € de propositions nouvelles

Les recettes à réaliser sont répartis de la façon suivante :

- 1800 € HT pour régler les frais de publication de l'avenant et de l'accord-cadre pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.
- 75 000 € HT pour le rachat du réseau FttH de Montbartier à la société Ariane Network
- 14 261,80 € HT pour solder le marché passé avec Bouygues Energie Services pour la CCTC
- 141 730,46 € HT pour solder les marchés subséquents n° 7, 8 et 9 passés avec l'AMO ON-X
- 3 380 640 € HT pour le paiement des participations publiques IPE (Investissement de Premier Etablissement) et de raccordements prévus en 2020

Concernant les 10 821 726,77 € de propositions nouvelles :

- 6 000 € sont proposés pour des frais d'étude ou de publication, liés notamment à la procédure de DSP.
- 15 000 € serviront à financer des immobilisations corporelles
- 350 000 € sont également prévus en immobilisations pour de nouveaux marchés subséquents dans le cadre du nouvel accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- 50 000 € sont prévus pour des dépenses liées à des mutualisations de travaux avec ENEDIS et le SDE
- 637 962 € seront consacrés au remboursement du capital pour le remboursement des 3 emprunts liés à la MED.
- 9 672 743,77 € de dépenses sont cette année budgétisés au c/2764. Cette somme correspond à la participation publique d'investissement de premier établissement (IPE) et à la participation publique de raccordement à verser au délégataire.
- Enfin, 90 021 € sont destinés à l'amortissement des subventions

Evolution des BP – recettes d'investissement (budget annexe)

Chap.		BP 2018+DM+ RAR n-1	BP 2019+DM+ RAR n-1	BP 2020+DM+ RAR n-1	OB 2021+ RAR n-1	Evo OB 2021/BP 2020+DM
13	Subvention d'investissement reçues	1 209 639,41	3 935 455,08	6 293 632,39	11 122 760,21	76,73%
10	Dotations, fonds divers et réserves		92 631,28	29 171,20	0,00	-100%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00%
	Total des recettes réelles	3 721 639,41	6 228 086,36	6 322 803,59	11 122 760,21	75,92%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 509,26	23 962,00	24 106,00	24 106,00	0,00%
021	Virement de la section d'exploitation				125 514,54	
	Total opérations d'ordre d'investissement	377 761,26	23 962,00	24 106,00	149 620,54	520,68%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 941 842,17	1 239 432,80	3 890 185,26	3 162 778,28	- 18,70%
	TOTAL	10 041 242,84	7 491 481,16	10 237 094,85	14 435 159,03	41,01 %

Les recettes d'investissement sont composées de :

- 2 904 357,82 € de RAR correspondant au versement des subventions FSN et Région prévues initialement en 2020
- 11 530 801,21 € de propositions nouvelles

Ces propositions nouvelles sont divisées de la façon suivante :

- 8 218 402,39 € de subventions pour le programme 100 % FttH dont :
 - o 6 139 300 € de FSN (Etat - contrat de phase 2)
 - o 1 767 868 € de la Région Occitanie
 - o 236 963,18 € du Département (subvention d'équilibre + 2 annuités des subventions des boucles locales optiques de la CC2R et de la CCTC)
 - o 74 271,21 € des autres membres
- 24 106 € d'opérations d'ordre pour l'amortissement des biens
- 125 514,54 € de virement de la section d'exploitation
- 3 162 778,28 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté, issus du CA 2020

Au final, les deux sections additionnées, le BP 2021 du budget annexe du syndicat s'équilibre à 14 831 227,61 €, soit 40,5 % de plus que l'année précédente (*sous réserve du vote du BP*).

IV – Présentation des engagements pluriannuels :

Pour rappel,

Plan de financement du programme d'aménagement numérique (« MeD ADSL » et « 100% Fibre »)

En M€	Scénario Officiel		
Charges SMO	36,33		
MED	8,22		
Subvention IPE	17,10		
Subvention Raccordement	10,01		
Etudes	1,00		
Financement DSP	36,33	En M€	
Subvention FSN	19,13	Participations versées sur 2017/2018/2019/2020	Reste à charge
Subvention Région	9,94		
Participation brute SMO Années 1-10 20%	7,26	3,192983	4,069453
Participation brute CD	4,84	1,964012	2,877612
Participation brute EPCI/communes	2,42	1,228971	1,191841
CCCPL	0,13	0,052916	0,080978
CCLTG	0,13	0,027973	0,104670
CC2R	0,25	0,196106	0,058511
CCPSQ	0,15	0,034711	0,114601
CCQC	0,28	0,109802	0,173667
CCQRGA	0,16	0,049834	0,113842
CCGSTG	0,47	0,216634	0,252002
CCQVA	0,27	0,121619	0,143922
CCTC	0,53	0,409882	0,119425
Reynies	0,01	0,004331	0,009482
Lacourt St Pierre	0,02	0,003162	0,012703
Escatalens	0,01	0,002001	0,008038

Echéancier des participations des membres de Tarn-et-Garonne Numérique (en €) :

Capital restant dû												Lacourt		
	CD 82	CCCPL	CCLTG	CC2R	CCPSQ	CCQC	CCQRGA	CCGSTG	CCQVA	CCTC	Reynies	St Pierre	Escatalens	
	Solde	3 056 930	86 020	111 190	62 160	121 740	184 490	120 940	267 710	152 890	126 870	10 070	13 490	8 540
637 961,76	2020	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2021	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2022	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2023	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2024	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2025	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2026	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2027	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2028	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2029	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2030	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2031	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2032	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2033	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2034	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
637 961,76	2035	179 322,35	5 046,27	6 522,65	3 646,20	7 141,50	10 822,31	7 094,22	15 703,87	8 968,68	7 442,12	590,87	791,58	500,93
540 903,02	2036	152 040,46	4 278,54	5 530,31	3 091,47	6 055,00	9 175,82	6 014,92	13 314,70	7 604,20	6 309,89	500,98	671,15	424,72
127 137,50	2037	35 736,62	1 005,66	1 299,88	726,64	1 423,21	2 156,75	1 413,79	3 129,58	1 787,34	1 483,12	117,75	157,75	99,83

La présentation pluriannuelle ci-dessus renseigne sur la tendance générale des participations qui seront sollicitées auprès des membres du syndicat.

Il est donc important de bien prendre en compte que ce scénario :

- repose uniquement sur le coût du programme d'aménagement numérique porté par TGN, soit les coûts du programme « MeD ADSL » et de la DSP « 100% Fibre », sans prendre en compte les autres dépenses d'investissement par ailleurs, ni les coûts des programmes d'investissements qui pourraient être décidés ultérieurement.
- est établi en fonction de subventions prévisionnelles de l'Etat et de la Région
- ne prend pas en compte les amortissements
- est établi sans prévision d'excédent ou de déficit budgétaire de la section d'investissement

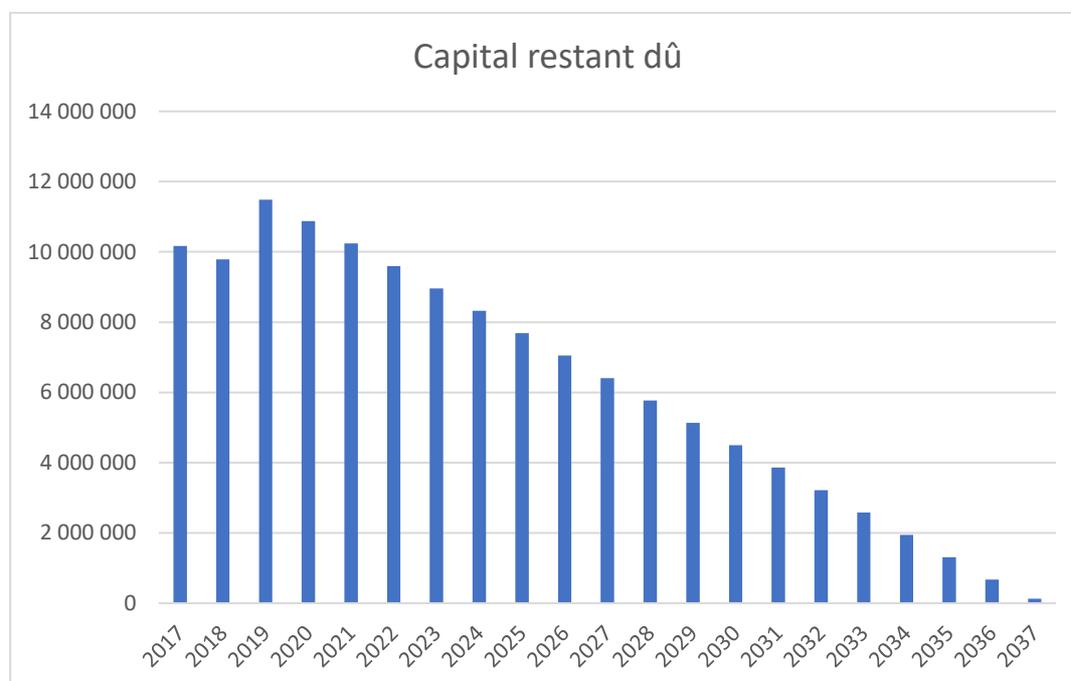
Au global, les participations des membres pour l'exercice 2021 se répartissent comme suit :

Département	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe Subventions en annuités pour BLO TOTAL	236 889,00 € 179 322,35 € 57 640,83 € 473 852,18 €
CCLTG	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	6 497,00 € 6 522,65 € 13 019,65 €
CC2R	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	12 208,00 € 3 646,20 € 15 854,20 €
CCTC	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	26 565,00 € 7 442,12 € 34 007,12 €
CCQRGA	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	4 950,00 € 7 094,22 € 12 044,22 €
CCQC	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	13 157,00 € 10 822,31 € 23 979,31 €
CCPSQ	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	5 590,00 € 7 141,50 € 12 731,50 €
CCGSTG	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	26 211,00 € 15 703,87 € 41 914,87 €
CCQVA	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	14 096,00 € 8 968,68 € 23 064,68 €
CCCPL	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	7 146,00 € 5 046,27 € 12 192,27 €
Commune de Reyniès	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	562,00 € 590,87 € 1 152,87 €
Commune de Lacourt St Pierre	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	735,00 € 791,58 € 1 526,58 €
Commune d'Escatalens	Participation sur budget principal Participation investissement budget annexe TOTAL	726,00 € 500,93 € 1 226,93 €
	TOTAL	666 566,38 €

L'appel à participation des membres pour l'exercice 2021 est identique à celui de l'année précédente, conformément au plan de financement prévisionnel présenté au DOB 2020 et calculant la participation brute restante à la charge des membres du syndicat, afin de financer le programme d'aménagement numérique « MeD ADSL » et « 100% Fibre ».

V – Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette et perspectives pour le projet de budget :

Evolution de l'encours de la dette par année (en €)



BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT NUMERIQUE

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	10 237 466,92	637 961,76	139 403,63	0,00	(+) 0,00	777 365,39	9 599 505,16
2022	9 599 505,16	637 961,76	130 493,50	0,00	(+) 0,00	768 455,26	8 961 543,40
2023	8 961 543,40	637 961,76	121 583,37	0,00	(+) 0,00	759 545,13	8 323 581,64
2024	8 323 581,64	637 961,76	112 673,24	0,00	(+) 0,00	750 635,00	7 685 619,88
2025	7 685 619,88	637 961,76	103 763,12	0,00	(+) 0,00	741 724,88	7 047 658,12
2026	7 047 658,12	637 961,76	94 852,97	0,00	(+) 0,00	732 814,73	6 409 696,36
2027	6 409 696,36	637 961,76	85 942,84	0,00	(+) 0,00	723 904,60	5 771 734,60
2028	5 771 734,60	637 961,76	77 032,72	0,00	(+) 0,00	714 994,48	5 133 772,84
2029	5 133 772,84	637 961,76	68 122,59	0,00	(+) 0,00	706 084,35	4 495 811,08
2030	4 495 811,08	637 961,76	59 212,45	0,00	(+) 0,00	697 174,21	3 857 849,32
2031	3 857 849,32	637 961,76	50 302,32	0,00	(+) 0,00	688 264,08	3 219 887,56
2032	3 219 887,56	637 961,76	41 392,20	0,00	(+) 0,00	679 353,96	2 581 925,80
2033	2 581 925,80	637 961,76	32 482,07	0,00	(-) 0,00	670 443,83	1 943 964,04
2034	1 943 964,04	637 961,76	23 571,93	0,00	(-) 0,00	661 533,69	1 306 002,28
2035	1 306 002,28	637 961,76	14 661,80	0,00	(+) 0,00	652 623,56	668 040,52
2036	668 040,52	540 903,02	6 135,05	0,00	(-) 0,00	547 038,07	127 137,50
2037	127 137,50	127 137,50	429,09	0,00	(+) 0,00	127 566,59	0,00
Sous-total		10 237 466,92	1 162 054,89	0,00		11 399 521,81	
Total		10 237 466,92	1 162 054,89	0,00		11 399 521,81	

Au 01/01/2021, l'encours de la dette du Syndicat pour le budget annexe s'établit à 10 237 466, 92 €.

La dette du syndicat est composée de 3 emprunts :

- un emprunt souscrit auprès de la Banque Postale, d'un montant de 10 000 000 €, afin de financer le projet de montée en débit ADSL.
- un emprunt complémentaire souscrit auprès de la Banque Postale, d'un montant de 170 000 € afin de financer le projet de montée en débit ADSL

Ces deux emprunts ont été contractés fin 2016 pour 20 ans au taux fixe de 1,35%.

- Un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 200 000 € afin de financer la fin du programme de montée en débit ADSL, en lien notamment avec le marché similaire passé avec Orange en avril 2018. Cet emprunt a été contracté en novembre 2018, pour 17 ans et au taux fixe de 1,58 %.

Recours à une ligne de trésorerie

Les DOB 2019 et 2020 prévoyaient le recours éventuel à une ligne de trésorerie (entre 2 et 2,5 M€) afin de pouvoir maintenir un fonds de roulement correct, notamment au regard des participations publiques IPE et de raccordements à verser au délégataire, et de la régularité des subventions versées par l'Etat et la Région.

Une ligne de trésorerie reste également hypothétique pour l'année 2021 et ne sera sollicitée qu'en cas de déséquilibre soudain entre les dépenses et les recettes liées au programme 100% Fibre, scénario que les modélisations écartent.

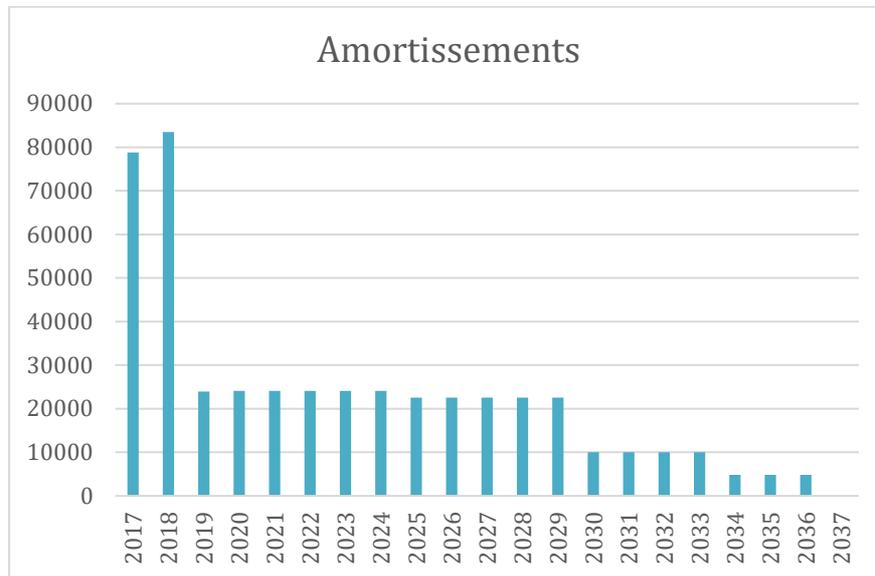
VI – Etat des amortissements du Syndicat

Budget Principal
Répartition de l'amortissement prévisionnel par année (en €)



Les biens faisant l'objet d'un amortissement au budget principal sont essentiellement des logiciels, serveurs, PC, téléphonie, boîtiers électroniques et véhicule de fonction.

Le tableau ci-dessus témoigne d'un échéancier à l' « instant T », à savoir le 01/01/2021 et ne peut bien sûr pas prendre en compte les acquisitions futures.

Budget Annexe**Répartition de l'amortissement prévisionnel par année (en €)**

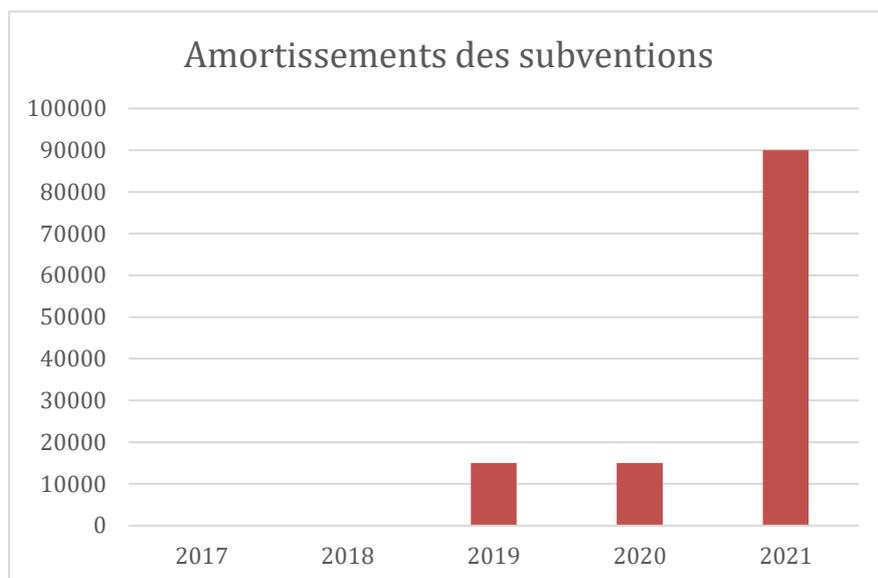
Considérant que dans le cadre de la DSP, le délégataire doit prendre en charge les investissements recouvrant notamment le gros entretien et le renouvellement des ouvrages après la mise en exploitation, permettant le maintien de la performance du réseau, les seuls amortissements de biens pris en charge par le syndicat correspondent aux boucles locales radio, et ce depuis l'exercice 2019.

Budget Annexe**Répartition de l'amortissement prévisionnel des subventions par année (en €)**

A compter de l'exercice 2021, le syndicat a l'obligation d'amortir les subventions d'investissement perçues chaque année au chap 13 au titre du programme MeD/100% Fibre. Ces amortissements se traduisent sur chaque exercice par une écriture comptable en recettes d'exploitation (Chap 042 c/777) et en dépenses d'investissement (Chap 040).

De plus, pour rappel, la délibération n°07/2020-05 du 10 juillet 2020 a fixé, pour les subventions d'investissement perçues au titre de la DSP, une reprise de subvention étalée sur le nombre d'années pendant lequel l'immobilisation est inaliénable aux termes du contrat (car finançant des immobilisations non amortissables).

L'amortissement des subventions va donc augmenter considérablement d'année en année, mais sera neutralisé par le jeu du 023 et 021.



VII – Projections 2021-2024

1) Le Schéma des Usages et des Services Numériques (SDUSN), outil phare de la transition numérique :

Au regard de la fracture numérique et des inégalités territoriales constatées et exacerbées avec la crise sanitaire liée au Covid-19, il est d'autant plus nécessaire de prendre le virage d'une transition numérique en travaillant avec les territoires sur leur organisation structurelle et en aidant les acteurs à effectuer cette transition.

C'est également le sens de l'Article 69 - LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016, dite loi pour une République Numérique, qui invite les structures de mutualisations porteuses d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique à définir une « stratégie de développement des usages et services numériques. Cette stratégie vise à favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques comme privées ».

C'est pourquoi le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique s'est lancé dans l'élaboration d'un Schéma des Usages et des Services Numériques (SDUSN) afin de co-construire avec tous les acteurs du territoire une stratégie numérique permettant notamment :

- de contribuer à rendre les services publics plus performants,
- de développer un entrepreneuriat local et dynamique en rééquilibrant le rapport territoires urbains/ruraux
- de répondre aux nouveaux rapports humains et besoins de nos concitoyens.

Le SDUSN a pour vocation de développer des projets duplicables et interopérables entre les territoires tout en tenant compte de leurs contraintes et leurs disparités.

En donnant de la visibilité aux projets et acteurs moteurs du territoire et en expérimentant différents types d'avancées numériques, il vise ainsi à provoquer l'émulation entre tous les acteurs.

Finalités du SDUSN pour le syndicat et ses membres :

- Développer de nouvelles méthodes de travail innovantes et collaboratives
- Identifier et assurer l'animation des acteurs afin de permettre une coordination du numérique à l'échelle du département
- Favoriser la création de nouveaux équipements, lieux et applications répliquables, dans le cadre d'une stratégie globale respectueuse des enjeux et des volontés locales.

L'année 2021 s'avère déterminante avec la proposition à l'ensemble des membres d'un plan d'actions qui sera construit autour des 4 ambitions opérationnelles issues du diagnostic réalisé en 2020 :

- la mise en service d'une plateforme OPEN DATA alimentée en autonomie par les collectivités adhérentes et par le syndicat, et administrée par ce dernier (data.82numerique.fr)
- le développement d'activités d'opérateur public de services numériques et de mutualisation pour les collectivités
- la fertilisation d'un territoire laboratoire d'innovations sur les usages et services numériques
- le développement d'une offre de services en faveur d'un numérique éthique, partagée sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau d'acteurs impliqués

2) Le défi de Tarn-et-Garonne Numérique : devenir l'acteur coordinateur du numérique sur le département

L'élaboration du SDSUN doit permettre au syndicat Tarn-et-Garonne Numérique de constituer un véritable outil au service de ses membres, et d'opérer son positionnement en tant qu'**acteur coordinateur du numérique sur le département**.

TARN-ET-GARONNE OPEN DATA

Introduite par la Loi pour la République Numérique du 7 Octobre 2016, l'obligation pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants ou plus de 50 agents d'ouvrir au public toutes les données dont elles disposent (hors données personnelles ou commerciales) a été répliquée à l'échelle départementale par le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité aux Services Publics (SDAASP) qui a confié au syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique le soin d'en accompagner la mise en œuvre.

Grâce à une convention de partenariat passée avec la Région Occitanie, Tarn-et-Garonne Numérique vient de développer une plateforme « TARN-ET-GARONNE OPEN DATA » (data.82numerique.fr) afin de permettre la mise à disposition de données « ouvertes », produites et collectées par les services publics.

Cette plateforme est mise à disposition de l'ensemble des membres du syndicat et plus largement à l'ensemble des collectivités de Tarn-et-Garonne afin que ces derniers puissent mettre en ligne leurs données et se conformer à cette obligation. Le syndicat a ici un rôle majeur à jouer en tant qu'animateur, facilitateur et accompagnateur dans l'utilisation de ce nouveau service auprès des collectivités. L'OPEN DATA vise également à permettre le développement de nouveaux services via l'utilisation de ces données en ligne accessibles à tous.

Un nouvel opérateur public de services numériques et de mutualisation : les OPSN

Avec l'adoption de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, l'entrée en vigueur du Règlement Général Européen sur la protection des données (RGPD) en mai 2018, les saisines par voie électronique, la dématérialisation de la chaîne comptable, institutionnelle, de l'état civil et des documents d'urbanisme..., les obligations pesant sur les systèmes d'information des collectivités se sont considérablement renforcées.

Toutes ces évolutions ont un impact important sur les systèmes d'information des collectivités et leur gouvernance, et nécessitent parfois une transformation en profondeur.

Face à ces nouveaux défis, il est nécessaire pour les territoires, de développer les activités des acteurs de proximité à haut niveau d'expertise sur le numérique. Ces structures, autrement appelées Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN), doivent être capables d'accompagner les collectivités sur la vision, la transformation, et la mise en place de projets, tout en mutualisant achats, ressources et plateformes.

Plusieurs acteurs développent des services relevant d'un OPSN à l'échelle départementale parmi lesquels :

- Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (Système d'Information Géographique Départemental notamment)
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique 82 (plateforme marchés publics, RGPD, dématérialisation des actes, etc.)
- Le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique (plateforme open data, SDUSN, notamment)

Tous trois sont des interlocuteurs quotidiens et naturels des collectivités, qui les considèrent comme des tiers de confiance. Ils participent à la conformité réglementaire et à la solidarité territoriale, en assurant même aux plus petites collectivités l'accès aux usages et services numériques tout en leur faisant bénéficier de coûts réduits (ou nuls).

Avec l'élaboration du SDUSN qui constitue la future pierre angulaire des politiques territoriales en matière d'usages et services numériques, le syndicat Tarn-et-Garonne Numérique sera de plus en plus identifié, au plan local, mais aussi régional et national, comme un nouvel OPSN à part entière sur le territoire tarn-et-garonnais en complémentarité du Centre de Gestion du 82 qui assure un certain nombre de services aux collectivités locales.

Fort de ses compétences, et en coordination avec les autres acteurs et leur stratégie, il pourra à moyen terme compléter l'offre de services existante sur de nouveaux segments afin de participer à :

- mutualiser les coûts en proposant une offre de services numériques uniformisée et accessible au plus grand nombre
- apporter des services mutualisés aux collectivités qui auraient été accessibles par ailleurs (SIG, plateforme pour répondre à des questions sur les marchés publics, les finances...)
- proposer des services permettant d'avoir un système d'information robuste (conformément aux règles de protection des données) et accessible à distance
- permettre aux collectivités de déployer de nouveaux projets en maîtrisant le cadre réglementaire en vigueur
- assurer aux collectivités un socle de maturité numérique
- favoriser de nouvelles pratiques et de nouveaux projets innovants sur le territoire

Afin de développer son rôle d'OPSN, Tarn-et-Garonne Numérique doit développer son identité lui permettant d'être facilement contacté par toutes les collectivités qui en auraient le besoin, mais également par les acteurs institutionnels afin de mieux anticiper, accompagner et favoriser la transformation numérique de nos territoires.

Il appartient aux membres du syndicat de déterminer les projets sur lesquels Tarn-et-Garonne Numérique pourra se positionner en tant qu'OPSN.

Il conviendra alors via le SDUSN d'étudier plus en profondeur les marges d'actions à se donner, quant aux moyens humains, techniques et aussi financiers dont le syndicat devra se doter.

3) Plan France Relance : les syndicats numériques comme structures de portage et de mutualisation

Le plan France Relance initié par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère de la Cohésion des territoires et de la Relation avec les collectivités territoriales s'inscrit tout à fait dans cette dynamique. Il mobilise 88 M€ d'euros sur les années 2021/2022 spécifiquement dédiés à la transformation numérique des collectivités territoriales afin d'offrir un service public numérique local, inclusif et responsable et mettre en place des solutions pérennes pour tous les Français.

3 axes sont développés :

- un nouveau modèle de co-construction de services numériques avec les collectivités (30M€) permettant le développement ou l'accélération d'une dizaine de services numériques répondant à des besoins clés des territoires
- un guichet national pour favoriser mutualisation, dématérialisation pour les usagers, utilisation de la donnée, coopération avec les écosystèmes (24 M€)
- une enveloppe privilégiant les petites moyennes collectivités visant à financer des études de besoin et de faisabilité et des projets numériques locaux (34 M€)

Dans le cadre de la stratégie du SDUSN, le syndicat veille à la conformité avec ces axes, afin de permettre à ses membres dans le cadre des projets qui seront mis en œuvre, de bénéficier d'un partenariat financier fort et d'assurer la coordination, l'expertise et l'accompagnement au niveau départemental, et l'articulation avec le niveau régional et national des acteurs du numérique.